

Publié le 12 juin 2014.
Dernière modification : 4 octobre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

PLANTATION KERHUELLA

Une création de Jean-Victor GUILLEMET,
président du [Syndicat des planteurs](#) à la suite du suicide de M^e Mathieu en 1935



Un coin planté en 1927

(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931, pl. 24)

Plantation Kerhuella à Phu-hung

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 171)

MM. Guillemet, [Edgar] Mathieu [notaire], [Étienne] Cazenave [contrôleur des douanes et régies de l'Indochine], [Paul-Isidore] Cornec [PTT-Cantho] et Devy.

Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 12 juillet 1922 :

Plantation Kerhuella, Phuhung.

0 hect. plantés avant 1917

200 hect. plantés de 1917 à 1920.

LISTE DES PLANTATIONS PRIVÉES (avec notices)
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1923)
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 décembre 1923)

- Plantation Kerhuella [J.-V. Guillemet]
La plantation appartient à une société civile au capital de 125.000 piastres.
Province de Thudaumot, villages de Phu-hung et Tan-binh.
Voies d'accès : Thudaumot, Chanh-luu.
Distance de Saïgon : 60 kilomètres.
Superficie totale : 578 hectares.
Superficie complantée : 320 hectares.
Programme à réaliser : 450 hectares.
Nombre d'arbres à l'hectare : 270.
Espacement des arbres : 6 x 6.
Nombre total des arbres ; 86.000.
Âge de la plantation : 27.000 arbres plantés en 1917, 27.000 en 1918, 21.500 en 1919 et 10.500 en 1923.
Saignée et résultats : 17.000 arbres en 1923, production 1 tonne 1/2 par mois.
Saignées commencées en juin 1923.
Méthode de saignée : un quart en spirale à 0 m. 50 de hauteur.
Méthode de culture : dry-farming.
Labours et hersages continuels.
Nature du terrain : terres grises de forêt.
Main-d'œuvre : locale, cent coolies environ.
Cheptel : un troupeau de 86 bœufs.
Immeubles existant sur la propriété : une maison pour le directeur, une usine, 2 séchoirs, nombreuses paillotes.
Matériel : 25 charrues, 10 herses.
Autres cultures de la propriété : intermittentes, arachides, pastèques.
-

Syndicat planteurs caoutchouc
Mise à jour
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 14 avril 1926)

Plantation Kerhuella, Phu-hung, province de Thudaumot. — Sté civile 125.000 piastres. — 86.000 arbres.

QUADRUPLEMENT DE TAILLE

PLANTATION KERHUELLA
(*Annuaire du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1926
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1926, p. 58)



Planche 122. — Vue d'ensemble des bâtiments de la plantation.

Sur le village de Phu-hung, province de Thudaumot.
Voie d'accès : route Provinciale.
Distance de Saïgon : 60 kilomètres.
Propriétaires : MM. [Edgar] Mathieu [notaire à Saïgon], [J.-V.] Guillemet, [Étienne] Cazenave [contrôleur des douanes et régies].
Nature du terrain : terres grises.
Age de la plantation (époques successives de mise en culture) : 1914, 1916, 1917, 1926.
Superficie globale : 2.000 hectares.
Superficie plantée en hévéas : 850 hectares.
Nombre d'hévéas prévus : 500.000.
Nombre d'hévéas plantés : 230.000.
Nombre d'hévéas en saignée : 60.000.
Nombre d'arbres par hectare : 300.
Méthode de culture : labours fréquents.
Méthode de saignée : journalière et. alternance.
Main-d'œuvre. 500 coolies.
Immeubles et installations : une maison d'habitation et logements pour coolies, école, magasins, séchoir. Usine avec force motrice : 1) moteur à gaz pauvre de 20 CV; 2) locomobile.
Matériel agricole : tracteurs et charrues.
Cheptel : 400 têtes.
Production 1^{er} semestre 1926 : 40 tonnes.
Production 2^e semestre 1926 (probable) : 50 tonnes.
Production annuelle : 90 tonnes.
Capitaux investis dans la plantation : 200.000 piastres.



Planche 124. — Plantation de neuf ans.

Discours de M. Bec, président de la chambre d'agriculture de Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 10 mai 1927)

[...] Il nous est agréable, en particulier, de féliciter notre collègue Guillemet, du bonheur qui vient d'échoir à sa fille, dont le récent mariage a rassemblé, autour d'elle, tous les amis de son père, tous ceux qui, par leur présence, ont tenu à lui témoigner de la sympathie en laquelle il est tenu, autant en raison de son caractère que de la belle œuvre qu'il a, si puissamment et avec tant d'énergie, contribué à édifier à Kerhuella.
[...]

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

Dessouchage

par J. V. GUILLEMET

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 8 juin 1927)

Nous avons publié, il y a dix-huit mois, une note relative aux expériences faites chez M. Peysson, planteur à Xuan loc, à l'aide d'un appareil à dessoucher, de petites dimensions, facilement déplaçable (deux hommes suffisent) et qui permettait d'abattre et d'arracher des arbres de dimensions normales.

À la suite de cet article, un grand nombre d'appareils furent achetés par les planteurs (Importateurs : Syndex [*sic* : *Sindex*], rue Catinat, Saïgon). Partout les résultats obtenus

furent satisfaisants, et ces arracheurs d'arbres permirent à beaucoup de colons de mettre à exécution leur programme de dessouchage.

Sur les plantations de Kerhuella, où plus de 500 hectares ont été dessouchés en 1926 et 1927, deux de ces appareils furent constamment employés.

Chacun d'eux était servi par une équipe de trois hommes. Ces coolies, bien vite au courant de la manœuvre du petit treuil, arrivaient à arracher 25 à 40 arbres dans la journée. Leur travail marchait de front avec celui des cent vingt coolies occupés au défrichage, arrachage des petits arbres, des rejets, débitage des arbres abattus, mise en tas et brûlage immédiat (le brûlage des bois en vert s'effectue aisément, même en saison des pluies). Pendant la saison pluvieuse, le travail est facilité en raison du peu de consistance du sol détrempé. Toutes les racines, dont quelques-unes atteignent 4 et 5 mètres de longueur, sortent avec la souche. Le nettoyage du sol et du sous-sol est parfait. En saison sèche, la terre étant compacte et extrêmement dure, il y a avantage à préparer le terrain autour des arbres que l'on arrache. Des coolies creusent autour de chaque arbre, en couronne, et mettent à nu les principales racines. Celle-ci sont coupées à la hache, particulièrement du côté où se trouve le treuil. Ensuite, l'arbre est arraché comme d'habitude. Mais faute de préparer ainsi l'arrachage, il arrive souvent que le tronc de l'arbre se brise, et il est ensuite plus difficile d'enlever la souche.

L'appareil permet également d'arracher des touffes de bambous, ce qui présente un intérêt très grand lorsqu'il s'agit surtout de bambous épineux difficilement accessible ; à Kerhuella, on s'en est également servi pour abattre les termitières. Le travail est extrêmement simple. Le câble est d'abord placé à la base de la termitière. L'appareil est mis en action et le câble pénétrant dans le bloc terreux coupe au ras du sol la termitière qui reste, en raison de son poids, sur place. Ensuite, le câble est posé au sommet du monticule. Pour éviter qu'il ne pénètre dans le bloc, quelques branches sont interposées entre la termitière et le câble. Le treuil, mis, en action, culbute la masse de terre, lourde souvent de plusieurs tonnes, et la termitière renversée se délite ensuite petit à petit sous l'effet des pluies.

En résumé, ce petit appareil, dont la manœuvre est extrêmement simple, peut rendre aux planteurs les plus grands services.

Échos et potins

(*Le Merle mandarin*, 17 août 1928, p. 17)

Mathieu, le notaire, nous rappelle ce commis des douanes originaire des îles, qui, ayant contracté mariage avec une fort jolie femme, se présentait toujours en disant : « Je suis le mari de madame Une Telle ».

Serait-ce parce que madame Mathieu est officiellement propriétaire de la plantation de « Kerhuella » que son mari s'est présenté à son lieu et place aux élections de la chambre d'agriculture ?

PLANTATION KERHUELLA

(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931, pl. 24)

Propriétaire : [Edgar] Mathieu [notaire], Guillemet, [Étienne] Cazenave [contrôleur des douanes et régies].

Commune de Tânt-Binh-My-dûc et Phuoc-hoa.

Voie d'accès : 2 routes provinciales de Saïgon par Biênhòa et Thudâumôt.

Distance de Saïgon : 60 km.

Nature du terrain : terre grise.
 Année de la première mise en culture : 1918.
 Superficie globale : (Voir ci-avant, province de Biênhoà n° 57).
 Méthode de culture : labours légers très fréquents, hersages, binages.
 Méthode de saignée : au tiers, alternance de 1 sur 2 jours.
 Main-d'œuvre : engagés tonkinois et libres cochinchinois.
 Immeubles et installations : usine, logements pour coolies, surveillant et directeur.
 Matériel agricole : charrues, herses, désoucheur, camion remorque, charrettes.
 Cheptel : 200 bœufs.
 Production annuelle : 120 tonnes.
 Autres cultures de la plantation : elæis 10 ha.

N°	PLANTATION	PROPRIÉTAIRE ou DIRECTEUR		SUPERFICIE	
		NOM	ADRESSE	TOTALE	PLANTÉE
57	Kerhuella	Mathieu, Guillemet	Saïgon, 124, r. Mac-Mahon	2.000,0000	1.200,0000

N°		Nb d'hévéas plantés								Production actuelle	
		Av. 1924	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Nb arbres en saignée	tonnes métriques
57	Kerhuella	84.000	28.000	28.000	28.000	84.000	84.000			60.000	120

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 898 :
 SOCIÉTÉ CIVILE DES PLANTATIONS D'HÉVÉAS DE KERHUELLA.
 Siège social : 201, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon.
 Village de Thanh-phu-hoa par Bencat,
 Bencat à 16 km.
 Surface totale : 1.900 ha.
 Surface plantée : 1.200 ha.
 Directeur : J. V. Guillemet.

Admissions — Démissions
 (*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 17 juillet 1935)

La demande d'admission de la Société des plantations d'hévéas de Kerhuella, présentée par Madame de la Souchère et M. Blanchard... sont agréées à titre de membre titulaire du Syndicat.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 26 février 1936)

Assistaient à la séance :
 MM. [Étienne] Cazenave (Sté des Plantations de Kerhuella)...

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 6 avril 1938)

Ci-dessous copie des lettres échangées entre l'Administration de l'Enregistrement et M. Guillemet.

A. S. de la valeur vénale des plantations
Saïgon, le 2 avril 1938.

M. J. STROMBONI, inspecteur de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre, à
Monsieur le directeur de la Sté civile des plantations de Kerhuella, 155, rue Mac-
Mahon Saïgon,

Monsieur le directeur,

Il résulte de renseignements pris à bonne source que l'estimation donnée, pour le paiement de la taxe de mainmorte afférente aux années 1936 et 1937, aux diverses plantations de votre société, sur les bases respectives de 500 \$, 300 s et 200 \$ l'hectare, pour l'année 1936 et, 400 \$, 300 \$, pour l'année 1937, est manifestement insuffisante par rapport au cours particulièrement élevé du caoutchouc à ces époques.

D'après les renseignements susvisés, la valeur vénale de l'hectare pouvait varier de 1.000 \$ à 1.500 \$ pour celles de vos plantations en rapport, et de 800 à 1.000 \$ pour celles non encore en rapport.

En prenant pour chiffres de base les valeurs minima de 1.000 et 800 \$, cette insuffisance ressort à :

Année 1936

500 ha en rapport (60 greffés) à 1.000 \$: 500.000 \$

680 ha non en rapport à 800 \$: 544.000

620 ha en friche à 1 \$: 620

Bâtiments: 10.000

1.054.620

Valeur déclarée : 414.620

640.000

Année 1937

962 ha en saignée à 1.000 \$: 962.000

218 ha non en rapport à 800 \$: 174.400

620 ha en friche à 1 \$: 620

Constructions : 10.000

1.147.020 \$

Valeur déclarée : 425.538

721.482 \$

721.482\$

1.361.482\$

Taxe à 0,12 % : 1.633 \$ 78

Deux décimes : 326 \$ 76

1.960 \$ 54

Droit en sus : 1.960 54

3.921 \$ 08

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire acquitter d'urgence à la caisse du receveur des Domaines le montant des droits simples soit 1.960 \$ 54 et déposer une pétition sur timbre en remise du droit en sus encouru.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

STROMBONI.

Saïgon, le 4 avril 1938

Monsieur l'inspecteur de l'Enregistrement Saïgon.

Monsieur l'inspecteur,

En vous accusant réception de vos lettres n° 835 et 836 relatives à l'insuffisance d'estimation de la taxe de main-morte en ce qui concerne les plantations appartenant aux sociétés de Kerhuella et de Xuan-hiep-Thon, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je proteste énergiquement contre vos appréciations qui relèvent de la plus haute fantaisie.

Au 1^{er} janvier 1936, il n'aurait jamais été possible de trouver 500 \$ l'hectare pour une plantation d'hévéas en valeur. Il vous suffira de consulter la liste des plantations, vendues au cours de l'année 1935, pour vous en convaincre. Je me demande, dans ces conditions, où se trouve « cette bonne source » où vous avez pris vos renseignements.

Au 1^{er} janvier 1937, la valeur des plantations était plus forte, mais ne pouvait cependant, pour des terres grises, être estimée à plus de 500 \$ 00 l'hectare. La valeur optimum a été atteinte en avril 1937 et, depuis cette date, elle a sérieusement baissé.

Il s'agit, cela va sans dire, de plantations de plusieurs centaines et de plusieurs milliers d'hectares, et non de petites propriétés aux alentours de Saïgon, où le terrain proprement dit et les immeubles qui peuvent y être construits ont une valeur plus considérable que les arbres qui y sont plantés. (Exemple : Immeubles achetés par la B. I. C. à Tân-son-Nhut).

Il ne m'est donc pas possible de prendre en considération vos deux lettres et je ne puis admettre que j'aie encouru une pénalité quelconque.

Je vais d'ailleurs soumettre le texte de vos lettres à l'assemblée générale du Syndicat des planteurs et adresser, ensuite, une protestation indignée à Monsieur le gouverneur général, car s'il est répréhensible, pour un assujetti, de vouloir tromper le fisc, il m'apparaît que c'est un abus de pouvoir intolérable que commet un agent de perception, lorsque, sans preuve aucune, il avance des chiffres et menace des contribuables dont plusieurs apeurés peuvent se laisser faire.

Veillez agréer, Monsieur l'inspecteur, mes salutations distinguées.

P. Pon¹ : KERHUELLA et XUAN-HIEP-THON

Même lettre de l'inspecteur de l'Enregistrement a été adressée à la Société indochinoise de plantations d'hévéas, qui communique la copie d'une précédente lettre du même service, en date du 7 avril 1937, qu'il est piquant d'opposer à celle du 4 avril 1938 dudit Service.

Bureau de Saïgon (D. C), rue Catinat n° 229

Monsieur le directeur de la Société indochinoise des plantations d'hévéas [SIPH] à ANLOC.

Monsieur le directeur,

En vous accusant réception des déclarations que vous avez bien voulu m'adresser en vue du paiement de la taxe de mainmorte, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'insuffisance d'estimation de la valeur vénale, au 31 décembre 1936, des plantations appartenant à vos sociétés.

¹ P. Pon : par procuration.

Cette estimation ne tient, en effet, nul compte de l'élévation du prix de la gomme.
Il résulte par ailleurs des renseignements recueillis et de l'examen des déclarations déposées par plusieurs sociétés de plantations que la valeur moyenne de l'hectare est de 500 \$ 00, environ.

Dans ces conditions, je crois bien faire en vous renvoyant vos déclarations pour qu'il y soit apporté toutes modifications utiles.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, mes salutations distinguées.

Saïgon, le 7 avril 1937

Le receveur des Domaines
Signé : ILLISIBLE.

Saïgon, le 4 avril 1938.

Le receveur du Bureau des Sociétés de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Monsieur le directeur de la Société Indochinoise des Plantations d'Hévéas à Anlôc (par Xuânlôc).

Monsieur le directeur,

Il résulte de renseignements pris à bonne source que l'estimation donnée, sur la base de 500 \$ l'hectare en rapport ou greffé, aux plantations de votre société pour le paiement de la taxe mainmorte afférente à l'année 1936, est manifestement insuffisante par rapport au cours particulièrement élevé du caoutchouc à cette époque.

D'après les renseignements susvisés, la valeur vénale de l'hectare pouvait varier de 1.000 à 1.500 \$, pour les plantations en rapport, et de 800 à 1.000 \$ pour celles non en saignée.

En prenant pour base les valeurs minima de 1.000 \$ et 800 \$, cette insuffisance ressort à

Taxe à 0,12 % : 6.745 \$ 68

Deux décimes : 1.349 \$ 14

Total : 8.094 \$ 82

En sus : - 8.094 \$ 82

Ensemble : 16.189 \$ 64

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire acquitter à ma caisse le montant des droits simples, soit 8.094 \$ 82, et déposer une pétition sur timbre en remise du droit en sus encouru.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Signé : ILLISIBLE.

Les communications qui viennent d'être faites soulèvent de vifs mouvements de surprise de l'assemblée, qui approuve le président pour son intervention.

Il est décidé, afin que les membres du Syndicat adoptent tous une même ligne de conduite, que la commission permanente de la chambre syndicale sera saisie de cette question incessamment et en fera une étude approfondie.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée.

FÊTE NATIONALE DU TRAVAIL ET DE LA CONCORDE SOCIALE
Le 1^{er} mai 1941 à Saïgon

Une cérémonie solennelle à la Chambre d'agriculture

(L'Écho annamite, 2 mai 1941)

.....
Et la réunion prit fin par la remise de diverses décorations, dont nous donnons ci-dessous les noms des bénéficiaires, lesquels reçurent aussi, chacun, une photo du chef de l'État Français :

Ouvriers agricoles

1° Nguyen-van-Ktet, 23 ans de service, caporal surveillant aux plantations Kerhuella.

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Mouttet, Louis, Sté des Plantations de Kerhuella à Chanh-Luu (Thudaumot),
M^{me} Mouttet.
